

Le Bulletin de la Ferme

PUBLIÉ PAR

La Compagnie de Publication du
Bulletin de la Ferme

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

1228, Rue St-Valier, Québec

Administration Phone 7400

Rédaction Phone 7851

Abonnement : 25 sous par année.

Tarif d'annonces : 5 sous la ligne agathe.

PRIX SPÉCIAUX PAR CONTRAT.

Afin d'assurer leur insertion dans une édition donnée les manuscrits doivent être reçus le ou avant le 15^e jour du mois précédant celui de la publication.

NOS VIVES CONDOLÉANCES

Feu Madame R. Dumaine

Nous avons la douleur d'apprendre aux amis du "Bulletin" la mort de Madame Raoul Dumaine, épouse de notre ami et très estimé collaborateur. Madame Dumaine a succombé à l'épidémie de grippe qui jette tant de familles dans la tristesse depuis plus de deux mois. Comme son époux inconsolable, cette femme avait une âme d'apôtre social et secondait l'œuvre entreprise par ce vaillant ami des choses rurales qu'est Monsieur Dumaine.

Tous nos lecteurs se joindront à nous pour offrir à M. Raoul Dumaine les plus profondes sympathies du coeur, avec le tribut précieux de la prière.

A. D.

CONSEILS AUX CULTIVATEURS

Dans une lettre qu'il vient d'adresser à Messieurs les curés de nos belles paroisses rurales, l'honorable J. E. Caron, ministre provincial de l'agriculture, donne d'excellents conseils aux cultivateurs qui désirent améliorer leurs méthodes d'élevage.

Après avoir parlé de l'œuvre vraiment remarquable accomplie cette année chez nous dans le domaine de la production agricole, et noté l'augmentation considérable des superficies ensemencées, l'honorable M. Caron exprime l'espoir que le cultivateur québécois saura faire tout aussi bien dans l'engraissement des animaux destinés à la boucherie qu'il a fait, par exemple, dans la culture des céréales et des légumes.

Le commerce d'exportation nous offre, dit-il, certains débouchés que nous aurions grandement tort de négliger. Mais si l'on veut que nos produits deviennent en grande demande outre-mer et s'y vendent à des conditions satisfaisantes pour le vendeur comme pour l'acheteur, il va falloir se conformer aux exigences du marché. C'est ainsi que, par suite de la pénurie des moyens de transport, les importateurs européens ont décidé récemment "de payer beaucoup plus pour les animaux de choix, engraisés à point, et chez lesquels la carcasse osseuse ne représente qu'une faible portion du poids total. De cette façon, la quantité de chair transportée sera plus forte et n'occupera en proportion de sa valeur qu'un espace raisonnable."

Dans ces conditions, le ministre de l'agriculture croit devoir donner aux cultivateurs de notre province quelques instructions précieuses. Les voici.

1.—Engraisser à point les animaux destinés à la boucherie.

2.—Ne vendre que des porcs pesant 150 livres au moins, et au plus 250. Les exportateurs paieront de un sou et demi à deux sous la livre plus cher que pour les animaux plus lourds.

3.—Ne mettre sur le marché que les boeufs qui ont atteint 500 livres.

4.—Se tenir au courant des prix et exigences du marché. Des agronomes donneront à ce sujet toutes les informations désirées.

Nous engageons fortement tous les intéressés à mettre en pratique les conseils qui viennent de leur être donnés. Ils y trouveront avantage et profit.

Comme l'honorable M. Caron le fait très judicieusement observer à la fin de sa lettre: n'allons pas, par notre négligence, risquer de voir se fermer pour nous les portes d'un marché énorme et qui paie très cher les bons produits.

LA COOPÉRATION EN AGRICULTURE

La part du clergé.

Si l'on veut que la coopération en agriculture donne la pleine mesure de ses services, il lui faut le concours ou plutôt le dévouement conjoint du clergé, du gouvernement et de tout le peuple. Nul après tout n'a le droit de s'en désintéresser, vu que tous en bénéficient. S'il allait lui manquer seulement une de ces forces, il ne serait plus ensuite permis de s'attendre à autre chose qu'à une faillite du mouvement. Il y a des pays, en Danemark par exemple, où la part du clergé lui a fait défaut sans entraver sa marche, mais ici il n'en serait pas de même, étant donné le fonds religieux de notre population; c'est

plutôt la Belgique qui, dans le présent cas, est notre modèle.

Comment le clergé, plus que tout autre, aurait-il en Canada la liberté de dire aux cultivateurs: Nous ne voulons pas vous aider dans vos organisations. N'a-t-il pas été partout jusqu'à présent leur plus sage conseiller, ne les a-t-il pas habitués à compter sur son appui le plus actif et le plus loyal? Aujourd'hui ce serait leur apporter la plus grosse des déceptions que de les repousser en leur disant: Arrangez-vous sans moi. D'ailleurs, grâce au passé, les prêtres sont devenus leurs hommes de confiance; sans lui ils ne bougeront pas, tandis qu'avec lui ils se jeteront dans une entreprise presque tête baissée. Quand le besoin est tel que celui de l'organisation agricole en question, il n'est donc pas permis au clergé de tirer de l'arrière.

Mais la mission sacerdotale ne va pas jusque-là, rétorqueront peut-être quelques-uns? Oui, elle va sûrement jusque-là. On ne lui demande pas de parler veaux, vaches, cochons, d'enseigner ou encore moins de pratiquer la technique agricole, mais de s'occuper d'organisation agricole, de favoriser l'union des ouvriers de la terre afin de les rendre plus forts dans le progrès et leurs défenses. D'ailleurs ce ne doit pas être si mal de s'y prêter, puisque les derniers papes y ont tant exhorté les divers clergés du monde entier?

Si dans l'ensemble il y a des bêtes, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi des âmes qui se perdraient dans d'autres associations, si on ne les enrôlait pas dans des sociétés placées sous l'égide de l'Eglise. Puis celle-ci a-t-elle dédaigné de comparer son fondateur à un doux animal de la ferme et de l'appeler l'Agneau sans tâche; ce dernier lui-même n'a-t-il pas été chercher dans les champs du cultivateur le blé, dont il s'est servi pour composer son corps sur le saint autel?

Non, un prêtre ne comprendrait pas toute l'étendue de son rôle, si dans une de nos paroisses rurales il tenait à se restreindre à son strict ministère sacré, s'il allait s'enfermer en quelque sorte dans sa sacristie. Il a besoin d'aller au peuple de toute façon comme le peuple a besoin d'aller à lui. Dans notre pays le peuple et le clergé sont faits l'un pour l'autre et ne peuvent guère réussir isolément. Ils ont constamment marché la main dans la main, qu'ils n'essaient jamais de se séparer; ils y perdraient tous deux. L'histoire en dit long sous ce rapport, particulièrement depuis les jours si sombres de la conquête de nos rives françaises par les Anglais.

Concluons donc que le clergé, sur qui compte et doit compter le peuple, ne peut manquer à celui-ci pour en assurer la prospérité, tant matérielle que religieuse, en agriculture comme ailleurs. Ensemble ils s'assureront des succès réciproques.

L'abbé J.-B.-A. Allaire.

"Coop. Agricole".